



COMMUNIQUE

"eConstruction" du papier au numérique

L'Etat du Valais a mis en place un programme informatique nommé "eConstruction" afin de permettre la gestion électronique des demandes d'autorisation de construire.

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'intégration de notre commune à cette plateforme **dès le 17 février 2025**. Cet outil numérique vous permettra de déposer en ligne vos demandes d'autorisation de construire et de suivre en temps réel l'évolution de vos dossiers.

A partir de cette date, toute demande d'autorisation de construire devra être déposée exclusivement via la plateforme précitée qui vous permettra également de :

- déposer une demande de renseignement ou décision préalable
- consulter un dossier paru au Bulletin Officiel
- soumettre une opposition à un projet d'autorisation de construire (*une opposition par courrier recommandé sera acceptée*)

Pour accéder à "eConstruction", un compte SwissID sécurisé et personnalisé sera nécessaire. Si vous n'en possédez pas encore, nous vous invitons à en créer un dès à présent pour éviter toute difficulté lors de votre première connexion.

Grâce à cette numérisation des projets, la coordination et la communication entre les acteurs intervenants seront facilitées. Il est également important de relever que l'empreinte environnementale sera réduite par l'économie de papier.

Nous comptons sur votre enthousiasme et votre soutien dans ce projet, notamment durant les premiers mois de mise en place de ce nouvel outil. Les habitudes de chacun seront chamboulées, mais notre service se forme activement et s'efforce de faire tout son possible pour que ce changement se passe au mieux.

Des tutoriels et des supports ont été développés par la section "eConstruction" de l'Etat du Valais. Ils sont disponibles sur leur site internet et également sur www.illiez.ch.

Le Service des constructions se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Val-d'Illiez, janvier 2025

Commune de Val-d'Illiez